Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260320-D15_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Etaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, M. Alain GUILLEMOT, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUÉRAULT, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, M. Jean-François CADIOU, Mme Chantal BOISSIÈRE, M. Alexis LORET, M. Régis SIMON, Mme Emmanuelle MARTIG, M. Cyrille DELAPORTE, Mme Marie LÉONARD, Mme Nathalie NANTEL, Mme Aude RENOUARD, M. François AGENAIS, Mme Kassandre GUÉPIN, Mme Justine TESSIER, M. Joan TOURNIER et M. Malo PONCHEL.

Pouvoirs :

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle MARTIG en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 16 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2026

Délibération n° 15-2026

Objet : Vie municipale – Élection des adjoints au Maire

Rapporteur : M. Éric POUSSIN, Maire

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article. L2122-1 et suivants,

Vu la délibération n° 12-2026 relative à l'élection du maire,

Vu la délibération n° 13-2026 approuvant la création de 6 postes d'adjoints au Maire, en application de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 6 adjoints,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260320-D15_2026-DE

élus,

Considérant que les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner,

Considérant la liste de candidature conduite par Monsieur Albert PIEL,

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12

La liste conduite par Monsieur Albert PIEL a obtenu 23 voix.

SONT ELUS adjoints au maire de La Fresnais selon le rang ci-après indiqué et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

Premier adjoint : Monsieur Albert PIEL
2ème adjointe : Madame Daisy DELOURME
3ème adjoint : Monsieur Alain GUILLEMOT
4ème adjointe : Madame Angélique FOUGERAY
5ème adjoint : Monsieur Guillaume GUÉRAULT
6ème adjointe : Madame Solange QUINIOU

Publiée conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site mairie-la-fresnais.fr .

Pour extrait conforme,

La Fresnais, le 20 mars 2026

La Secrétaire de séance,
Emmanuelle MARTIG

Le Maire,
Eric POUSSIN

MAIRIE de La Fresnais
35 Ille-et-Vilaine